

**AVIS ET COMMUNICATIONS
DE LA**

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

**AVIS AUX IMPORTATEURS
DE FIBRES DISCONTINUES DE POLYESTERS ORIGINAIRES ENTRE AUTRES DE COREE DU SUD**

2009/08. Conformément à l'avis de la Commission du 28/02/2009 (2009/C49/04) paru au JOUE C49 du 28/02/2009, l'article 1^{er} paragraphe 2 du règlement (CE) n°2852/2000 est modifié comme suit :

au lieu de :

"Saehan Industries Inc,"

lire :

"Woongjin Chemical Co., Ltd"

Le code additionnel TARIC A599, précédemment attribué à la société Saehan Industries Inc, s'applique désormais à la société Woongjin Chemical Co., Ltd.